

Nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois

Montréal, le 6 octobre 2009 – La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, annonçait aujourd’hui une nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois. Pour l’année financière 2009-2010, l’enveloppe accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec s’élève à 23 285 000\$. Ce nouveau budget permettra la restauration de 126 édifices religieux patrimoniaux à l’échelle du Québec. L’annonce a eu lieu en présence du président du Conseil, M. Michel Lavoie, et de l’évêque auxiliaire de Québec, Mgr Paul Lortie.

De ce montant, une somme de 3 285 000 \$, répartie sur trois ans, est réservée à la réalisation de travaux majeurs au monastère des Carmélites de Montréal, notamment la maçonnerie, la toiture, le parvis et l’architecture intérieure de la chapelle.

Cette aide financière vise à soutenir les initiatives en vue de la restauration d’édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier, des œuvres d’art et des orgues qu’ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 222 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de près de 100 M\$, ce qui a permis, du même souffle, de maintenir et même d’accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l’offre touristique québécoise. Il s’agit d’un appui significatif à ces nombreuses communautés locales qui ont à cœur la sauvegarde de leur patrimoine religieux.

« Depuis quatorze ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, un partenariat qui s’inscrit à l’intérieur d’une volonté gouvernementale de s’associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L’infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d’avant-garde, et nous ne pouvons qu’être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux », a souligné M. Lavoie.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l’échelle du Québec. Il a pour mission, notamment, de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

---30---

Source : Jocelyn Groulx, directeur
Conseil du patrimoine religieux du Québec
Téléphone : 514 931-4701 / 1-866-580-4701
Télécopieur : 514 931-4428
Courriel : jgroulx@patrimoine-religieux.qc.ca